



FédéGN : Fédération Française de Jeu de Rôle Grandeur Nature
16 les linandes vertes 95000 Cergy – www.fedegn.org

Compte rendu assemblée générale 2010

Lieu: Bourges (18)

Date: 11/12/10

Heure de début: 14h45

Table des matières

Présence et quorum.....	3
Rappel sur la FédéGN: Qu'est ce que la FédéGN ? Qui est la FédéGN ?.....	4
Modifications du RI: résultats des votes par correspondance.....	5
Vote n°1.....	5
Vote n°2.....	5
Vote n°3.....	5
Vote n°4.....	5
Vote n°5.....	6
Vote n°6.....	6
Vote n°7.....	6
Vote n°8.....	7
Vote n°9.....	7
Vote n°10.....	7
Bilan d'activités.....	8
Conseil d'administration	9
Composition du conseil d'administration.....	9
Réunions du CA.....	9
Masterplan.....	9
Courriel, listes et forum.....	9
Permanence.....	9
Trésorerie.....	10
Notes concernant le compte de résultats	10
Notes concernant le bilan	10
Projet communautaire	11
Airsoft.....	11
Paintball.....	11
Lanceurs en général	11
Murder Party.....	11
Vampire.....	11
Reconstitution historique.....	12
Gniales.....	12
Ventes privées du GN.....	12

Compte rendu AG

Conseil juridique.....	12
FFJDR.....	12
Lettre de la FédéGN.....	12
Festival du film court de GN.....	12
Concours de photos de GN.....	12
Communication grand public	12
Services aux membres.....	13
Site Internet, ELFE 2010.....	13
Coordination nationale.....	14
Coordinations régionales.....	14
Questions sur le bilan d'activités.....	14
Bilan moral.....	14
191 membres.....	14
Initiation.....	15
Institution.....	15
Permanence	15
Communauté.....	15
Licence.....	16
Coordination.....	16
Vote du quitus du bilan moral.....	16
Bilan financier.....	17
Compte de résultats.....	17
Bilan 2010.....	17
Prévisionnel 2011.....	18
Questions sur le bilan financier.....	18
Vote du quitus du bilan financier.....	19
Compte rendu de l'atelier « les décisions au sein de la FédéGN »	19
Vote n°1.....	19
Vote n°2.....	19
Vote n°3.....	20
Vote n°4.....	20
Vote n°5.....	20
Vote n°6.....	20
Vote n°7.....	21
Vote n°8.....	21
Vote n°9.....	21
Vote n°10.....	22
Vote n°11.....	22
Vote n°12.....	22
Débat: le projet associatif de la FédéGN.....	23
Débat : la licence	25
Vote pour la mise en place de la licence telle que décrite pendant l'AG 2010 avec mise en œuvre au 1er janvier 2011.....	25
Présentation du masterplan: vote des priorités pour 2010-2011	26
Directives données au CA sur les priorités.....	26
Priorités proposées par les associations.....	26
Candidatures au CA.....	26
Élections au CA: présentation des candidatures et élection	26
Vote du tarif de la licence.....	27
Questions diverses des membres.....	27

Présence et quorum

La FédéGN est composée de 189 membres adhérents et 2 membres associés. Le Quorum de toute assemblée générale quelque soit a qualification (ordinaire ou extraordinaire), est fixé au quart des membres adhérents (présents ou représentés) ce qui équivaut à 48 associations présentes ou représentés.

Associations présentes (29):

1. A3DL (Antre du Dragon des Legendes) (Cécile Vallée)
2. Airsoft Events (Yoann Rival)
3. Les Amis de Miss Rachel (Hervé Durand)
4. An Termaji – Terre des rêves (Julian Pondaven)
5. Arcan (Stéphane Gesquière)
6. ASLG (Valérie Dagrain)
7. Avalon – Terre de jeux et d'utopies (Philippe Le Louarn)
8. BCB - Berry Champ de Bataille (Agnès Chevalier)
9. Cercle des Compagnons d'Oniros (Nicolas Leblanc)
10. Clepsydre (Marie-Pierre Mousset)
11. Compagnie du bras de fer (Nicolas Lheureux)
12. Don Quichotte (Karuna Yogananthan)
13. eXperience (Vincent Choupaut)
14. Fantastique Comédie (Antoine Rialet)

15. Geste des dragons (Pierre Olivier Blondont)
16. GIGN (Bruno Dettwiller)
17. Green Fox (Laurent Renard)
18. Guilde de Bretagne (Arnaud Deroubaix)
19. Imperium Ludi (Eric Marié)
20. Lutetia Lacrymae (Maxime Gronier)
21. Mille mondes (Thomas Bousser)
22. Mondes Parallèles (Graziella Gilet)
23. Odyssée (Stéphanie Courault)
24. Porte des songes (Jean Noël Reyn)
25. Rôle (Olivier Artaud)
26. Terra Ludis (Sissi Pesselon)
27. Topik (Isabelle Demacon)
28. Urbicande Libérée (Blandine Christophe)
29. Wargs (Pascal Meunier)

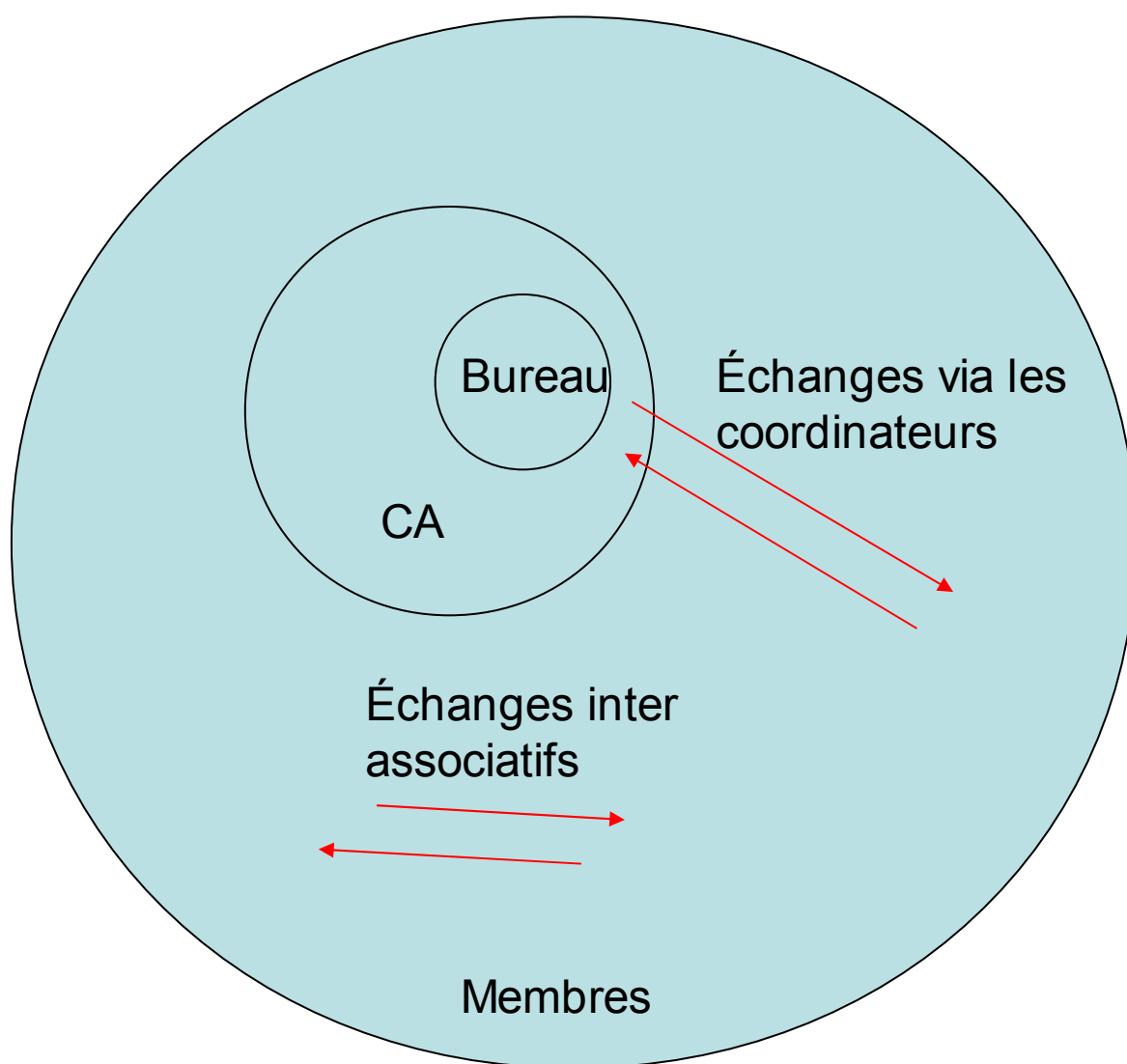
Associations représentés (26):

1. A Muvra (Baptiste Cazes)
2. Airsoft Cernay (Alexandre Tamé)
3. Alliance Tour Airsoft (Yoann Rival)
4. Alter Ego (Isabelle Demacon)
5. Amalgame (Aude Gaillard)
6. ATOG (Karuna Yogananthan)
7. Castilla Garona (Baptiste Cazes)
8. Citadelle de Roq (Sissi Pesselon)
9. Colonne de Baïkal (Marie-Pierre Mousset)
10. Compagnie des Griffons (Blandine Christophe)
11. Diseurs de Rêves (Olivier Artaud)
12. Errost (Eric Marié)

13. French Tactical Divison (Alexandre Tamé)
14. J'en perds mon lutin (Thomas Lheureux)
15. Kamikaze association GN (Marie-Pierre Mousset)
16. LODE (Hervé Durand)
17. Mascarilla (Eric Collet)
18. Odyssée de l'Imaginaire (Eric Collet)
19. Par delà le seuil (Arnaud Deroubaix)
20. Pèlerins de Métamorphée (Olivier Artaud)
21. Rêve du Sanglier (Pierre Olivier Blondont)
22. S Airsoft (Stéphane Gesquière)
23. Samarcande (Eric Marié)
24. Stratèges et Maléfices (Graziella Gilet)
25. T.R.O.L.L (Hervé Durand)
26. Turbulences Paintball (Laurent Renard)

Pour l'assemblée générale 2010, 55 associations sont présentes ou représentés, le quorum est atteint, conformément aux statuts et au règlement intérieur l'assemblée générale peut valablement se tenir.

Rappel sur la FédéGN: Qu'est ce que la FédéGN ? Qui est la FédéGN ?



Modifications du RI: résultats des votes par correspondance

Article 23 du règlement intérieur: « Pour que le vote par correspondance soit validé, les réponses reçues doivent représenter au moins 25% des associations membres adhérentes. Un nombre insuffisant de réponses pour valider le vote par correspondance a pour conséquence un vote du point en Assemblée Générale. »

Le nombre de réponses reçues ne permet pas de valider le vote par correspondance, cela a pour conséquence le vote des points en assemblée générale. Un formulaire identique à celui envoyé aux membres est distribué aux membres présents et aux porteurs de pouvoirs afin qu'ils puissent voter pour l'ensemble des points.

Les éléments barrés correspondent à une proposition de suppression et les éléments en gras correspondent à une proposition d'ajout.

Vote n°1

Article 3: Durée

~~3.1 La FédéGN s'intéresse à toute activité liée aux GNs et correspondant à la définition suivante :~~

~~3.2 Jeu : les participants sont là pour le plaisir, on distingue nettement les débuts et fins de parties, il existe des règles du jeu.~~

~~3.3 Rôle : dans ce jeu, les participants incarnent des personnages définis, et improvisent dans un cadre préparé (le scénario).~~

~~3.4 Grandeur nature : ce jeu n'a pas lieu exclusivement dans l'imaginaire, il est matérialisé par des costumes, des accessoires, le tout dans un environnement spécifique.~~

Pour: 49

Contre: 1

Abstention: 5

Vote n°2

Article 5: Différents types de membres

5.1 Il existe des membres adhérents, des membres associés et des membres de droit, qui sont obligatoirement des personnes morales.

5.2 Il existe des membres bienfaiteurs, des membres d'honneur ~~et des membres associés individuels~~, qui peuvent être des personnes morales ou physiques.

5.3 Les définitions ci-après sont subordonnées à celles qui figurent dans l'Article 5 des Statuts.

Pour: 48

Contre: 2

Abstention: 5

Vote n°3

Article 7: Membres en Sommeil

~~Peut être association en sommeil toute association ayant été membre adhérent et dont les activités sont en sommeil pendant au moins une année civile pleine.~~

~~Une association en sommeil qui reprendrait son activité en cours d'année civile redeviendrait de plein droit membre adhérent, et se verrait par conséquent en devoir de s'acquitter de la cotisation normale d'un membre adhérent, sans possibilité de réduction prorata temporis.~~

Pour: 51

Contre: 1

Abstention: 3

Vote n°4

Article 14: Les cotisations

~~14.2 La cotisation pour un membre en sommeil s'élève à 80 euros.~~

Pour: 51

Contre: 1

Abstention: 3

Vote n°5

Article 21: Votes

~~Les votes se font à main levée, sauf demande de plus d'un quart des membres présents.~~

Les votes prévus par l'ordre du jour se font à bulletin secret

Les votes pour les points non prévus par l'ordre du jour se font à main levée, sauf demande de plus d'un quart des membres présents

Si une association adhère lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, pour l'année suivante (conformément aux dispositions prévues à l'Article 6 du présent Règlement Intérieur), elle pourra prendre part aux votes.

Pour: 34

Contre: 16

Abstention: 5

Vote n°6

Article 21.X: Votes à choix multiples

Les votes pour lesquels il y a plusieurs propositions se font avec un scrutin majoritaire à deux tours, les deux propositions arrivant en tête au premier tour sont admissibles au deuxième tour.

Pour: 45

Contre: 6

Abstention: 4

Vote n°7

Article 23: Procuration

Toute association membre adhérent peut se faire représenter lors de l'Assemblée Générale par un autre membre, quel que soit son statut, ~~ou un administrateur de la FédéGN~~. Pour cela, elle fournit une procuration à la personne physique ou morale qui la représentera lors des votes. Nul ne peut posséder plus de deux procurations lors d'une même Assemblée Générale.

Les procurations sont comptabilisées dans le calcul du Quorum de l'Assemblée Générale. Elles doivent être envoyée au Secrétariat avant l'Assemblée Générale ou présentées par leurs détenteurs au moment de l'émargement de la feuille de présence. La procuration papier est à privilégier mais par défaut et avec l'accord d'un administrateur celle ci peut être transmise par courrier électronique ~~ou par oral~~.

Pour: 39

Contre: 12

Abstention: 4

Vote n°8

Articles 24: Les assemblées régionales

~~Par « CR », on entend Coordinateur Régional ou Correspondant Régional ou Contact Régional. Ces trois fonctions sont définies ci-dessous.~~

24.1 La France est divisée en régions, définies par le Conseil d'Administration. Dans chaque région, **un coordinateur, un correspondant ou un contact** CR doit représenter la FédéGN.

24.2 Les **correspondants** CR de deux ou trois régions peuvent choisir de regrouper leurs régions pour la tenue de l'assemblée régionale et l'élection d'un Coordinateur Régional commun. Ce regroupement est soumis à approbation du Bureau.

24.6 L'élection est réalisée au mode majoritaire à deux tours. Si l'Assemblée Régionale n'a pu avoir lieu ou si le quorum n'a pas été réuni, un **correspondant régional** CR est alors nommé par le Bureau.

Articles 28: Fonctionnement des **CR coordinateurs, des correspondants et contacts régionaux**

Pour: 45

Contre: 3

Abstention: 7

Vote n°9

Article 32: Le Conseil d'Administration

32.1 Les réunions du Conseil d'Administration ont lieu au moins une fois par trimestre.

32.2 Parmi les membres du Conseil d'Administration seront définis : un Président, un Trésorier, un Secrétaire. L'organisation et la répartition des tâches entre les Administrateurs se fait ~~est~~ sous la responsabilité des Administrateurs eux-mêmes, pour autant que l'ensemble de ces tâches soient couvertes. Toute activité de la FédéGN est sous la responsabilité d'un membre du Conseil d'Administration.

Pour: 48

Contre: 2

Abstention: 4

Vote n°10

Article 35: Envoi d'information

35.4 Tous les membres de la FédéGN, les membres du Conseil d'Administration et les Coordinateurs Régionaux recevront pour l'année en cours la “ Lettre de la Fédé ”, ~~organe de communication~~ **support** officiel de la **communication de la** FédéGN. Toute autre personne qui en fera la demande pourra la recevoir gratuitement par mail.

Pour: 49

Contre: 2

Abstention: 4

Bilan d'activités

Cette année est de nouveau marquée par une croissance de 50% du nombre de membres (191) imputable aux associations paintball et d'airsoft mais aussi à la vingtaine d'association de GN « classique » qui rejoignent la fédération. La FédéGN a conforté sa position d'acteur incontournable du monde ludique comme peuvent le témoigner les dossiers sensibles comme l'affaire « murder party » ou l'évolution de la classification des armes, cependant ce travail de longue haleine ne doit pas nous éloigner du tissu associatif local.

• 2 A.P.S * • 9ème compagnie * • A Muvra * • A3DL • AEGN 34 • Airsoft Cernay * • Airsoft Events * • Airsoft Fun et Fairplay * • Airsoft l'Islois * • Airsoft Provence * • Airsoft Team Heulinois * • Airsoft Team Malaunay * • Airsoft Team Révolution Swat (ATRS) * • Alliance Tours Airsoft * • ALSG (Association Lorraine de Shooting Game) *** • Alter Ego • Amalgame • Amaranthe • Amis de Miss Rachel (Les) • Amis du Paint Ball (Les) • An Termaji (Terre des Rêves) • ARCAN (Alteratio Realitatis Cher Allier Nièvre) • Arpenteurs de Réalités (Les) • AS St Rémy de la Vanne * • ASLG * • ASOC (Association Simulation Opération Commando) * • ASPIC • Astrolabe (L') • Athanor • ATOG (Association Théâtrale d'Organisation de Grandeur - Nature) • AUBE • Avalon 24 • Avalon 63 • Avalon - Terre de jeux et utopies * • AVAPS 74 * • Aventuriers du Dragon Blanc (Les) ** • Bavilliers Association Ludique ** • BCB (Berry Champ de Bataille) • Begood Airsoft * • Biohazard Airsoft * • Bourgogne Air Soft * • BUDIMPACT * • Bulles de rêves • Canal inattendu airsoft * • Castilla Garona	• C.E.A * • CEC Paintball * • Celtic Shooters * • Cercle des Compagnons d'Oniros (Le) • Chartreuse Mountain Airsoft * • Chimères de Samara • Chroniques de Syranon • Citadelle de Roq (La) • Claymort Airsoft * • Clepsydre • Club Airsoft Bolbec * • Cocktail Ludik • Colonne de Baïkal (La) * • Compagnie des Griffons (La) * • Compagnie du bras de Fer (La) * • Compagnons de Vérité (Les) • Contes de Provence (Les) • Corsica Airsoft * • Crazy Hogs de Soisy * • Croisée des sept chemins (La) • Dark Wolfs Airsoft * • Darkmoon • Deux Tours (Les) • Devils Mask 70 * • Devolution Team (DVT) * • Diseurs de Rêves • Dogswar Team Airsoft 83 * • Don Quichotte • Doublestars team * • Dreamcatcher * • Ebenaum • Eden Ball * • Elfalpom • Elixir • En quête de Rêve • Enfer & contre tout ** • Errost • Essonne Airsoft Team * • Experience (L') • Faeria.fr *** • Fantastique Comédie • Fenrir • FFJDR (Fédération Française de Jeux de Rôle) • Fictionnautes (Les) • Foire aux chimères (La) • Forges de l'Outremonde • Fougères Tactiques 24 * • Francs Tireurs du Mont Blanc (Les) * • French Tactical Division – Airsoft Team *	• Genèse de Landhelven • Geste des Dragons (La)* • GIGN (Groupe Imagination Grandeur Nature) • Gobl'in the dark • Grand Duc (Le) • Gransagne Wolves Paintball * • Green Fox • Groupe Airsoft du Confluent (GAC) * • Groupe Alpha Paintball * • Guilde de Bretagne (La) • Héritage d'Hallapandur (L') • Hestraie (Association la) • H.R.T (Héthane racing team) * • Impérium Ludi • J'en perds mon lutin • J'teux d'billes (Les) * • Jeux de rôle Magazine (Promenons-nous dans les bois) • Joyeux Chaotiks (Les) • Kamikaze association GN • Korrigan Airsoft Team * • LA 340 (Loisir Airsoft 340) * • Légendes d'Espigoule (Les) • Légion • LGA 93 * • Libery paintball *** • L.It Tactical Team * • LODE • Lutetia Lacrymae • Lutiniel • Malakaa • Mare aux Diables (La) • MARS (Moselle Asso RP et Sof) * • Mascarilla • Masque et danath • Mille Mondes • MJC Provin section Airsoft * • Mondes Parallèles • Monolith • Mophrée • Mythes au logis • Nocturnes Foréziennes • Objectif Paintball Sport * • Odyssée • Odyssée de l'Imaginaire • Ombres du Volkang (Les) * • OPS Corsica * • Orbalia • ORC (Ouest Rôle et Création) • Orck'n rôles • Osmodie (Veni ludi vici)	• Oxalis • Paint Brank's (P-BKT) * • Paintball 2A * • Paintball 55 Tronville * • Paintball Adventure de la Côte d'Opale * • Paintball Cerberus 38 * • Paintball Rangers • Paintball St Pierre * • Paintball Vallée de l'Oisans * • Paintball Vallerois * • Paintball-Vallois * • Par-delà le Seuil • Pélerins de Métamorphée (Les) • Perbunk * • Porte des songes (la) • R-Soft * • R Soft Project * • RAJR (Rhône Alpes Jeux de Rôle) • Rangers 76 * • Razac Paintball * • REEL • Requiem pour un lapin • Rêve du Sanglier • Rêves de Jeux • Roazhon paintball klub (RPK) • Rôle • Role et game ** • Royaume de la Meute (Le) • S Airsoft * • Samarcande • Scénario Paintball 34 * • Schobhakhadhoulhambhator • Shadow Paintball Team * • Shadowforums (Les) ** • Snip Camo * • Softair of Fortune * • Soft'alp * • Steam Runner • Stimuli • Stratèges et Maléfices • Tactical Airsoft Group * • Tactical Woodsball * • Tapisserie des Ombres (La) • Team Cedriclemagicien • Terra Ludis • T.R.O.L.L • Topik • Turbulences Paintball * • Ultimate Paintball Dumbea * • Urbicande Libérée • Voix d'eidolon (Les) • Wargs
--	--	--	---

La FédéGN est composée de 191 membres (128 en 2010) dont 79 associations GN airsoft ou paintball *, 5 membres de la FFJDR ** et 2 membres associés ***.

Conseil d'administration

Composition du conseil d'administration

<i>Titre</i>	<i>Identité</i>	<i>Association</i>
Président	Baptiste Cazes	Expérience (95)
Trésorière	Marie-Pierre Mousset	Clepsydre (91)
Secrétaire	Eric Collet	Mondes Parallèles (44)
Trésorière adjointe	Aude Gaillard	Rôle (92)
Fonctionnement	Hervé Durand	Amis de Miss Rachel (77)
Projet communautaire	Olivier Artaud	Rôle (92)
Communication grand public	Pierre Olivier Blondont	La Geste des Dragons (72)
Services aux membres	Alexandre Tamé	Airsoft Events (41)
Coordination nationale	Isabelle Demacon	Don Quichotte (38)
	Laurent Renard	ALSG (52)

Réunions du CA

Conformément au Règlement Intérieur (art 23) le CA s'est réuni une fois par trimestre.

- ➔ 06.12.09 (St Laurent de Chamousset)
- ➔ 03.04.10 (Paris)
- ➔ 12.06.10 (Paris)
- ➔ 16.10.10 (Paris)

La moyenne du nombre de participants est de 10,25 (les coordinateurs sont invités aux CA) et la durée moyenne de réunion est de 6h42.

Masterplan

Un organigramme de « l'équipe FédéGN », détaillé dans le master plan, a été mis en place et actualisé dans l'année. Ce masterplan a été construit pour définir le rôle et les actions de chacun.

Courriel, listes et forum

Plus de 2500 courriels ont été envoyés sur la liste du CA auxquels s'ajoutent les différents messages adressés aux adresses nominatives (secretariat@fedeg.org, permant@fede.org, assurance@fedegn.org ...).

Liste équipe: elle a été mise en place au niveau de « l'équipe FédéGN » et regroupe toute personne désignée dans l'organigramme. Elle sert de relais entre les individus membres d'associations de GN qui s'investissent dans la structure et les membres du CA.

Liste membre: les messages doivent concerner le fonctionnement de la structure (pas d'annonce de GN ou de message personnel), les auteurs doivent s'identifier (identité, association, fonction).

Listes orgas et joueurs: ces listes fonctionnent de façon libre

Forum: les débats lancés sur les différentes listes sont redirigés vers le forum

Permanence

Le rôle de la permanente est tenu par Sissi Pesselon située à Montpellier.

Horaires:

- Lundi: 9h30-12h30 et 16h-19h
- Mardi: 9h30-13h30
- Mercredi: 9h30-12h30 et 16h-19h
- Jeudi: 9h30-12h30 et 16h-19h
- Vendredi: 9h30-13h30

Pour joindre Sissi : permanent@fedegn.org ou par tel : 04 67 42 59 28

Activités de la permanente:

- Subvention : dépôts de dossiers de subventions.
- Location véhicule : mise en contact des associations avec les responsables de locations de véhicules Hertz avec promotion.
- Adhésion : mise à jour du site et du récapitulatif des adhésions.
- Envois de lettre d'identification Elfe, bienvenue, demande de documents, attestation . . .
- Relance des associations pour l'adhésion FédéGN. Recherche d'adresses et de nouvelles associations. Prise de contact et présentation de la FédéGN avec les associations.
- Comptabilité : envois de factures, validation des paiements d'assurés, enregistrement et remise de chèques.
- Assurance : enregistrement des listes de joueurs, traitement des dossiers assurance. Recherche et relance des associations pour non déclaration d'assurés pour leurs jeux. Conseil et explication, mise à jour des dossiers. Création d'attestations diverses.
- Communication : promotion sur salon, mise en contact entre divers interlocuteurs, développement de l'ouverture au monde du GN (ex: aller sur des salons, faire la publicité du GN ...), rappel d'événementiel dont la FédéGN est le moteur. Avoir une réponse pour toute personne rentrant en communication avec la FédéGN. Etre à l'écoute de la communauté (par mail, téléphone et courrier papier).
- Internet site : mise à jour et vérification des associations membres, enregistrement d'associations.
- PAO : mise en page des documents.

Trésorerie

Notes concernant le compte de résultats

Les frais administratifs restent comparables, en montant, à ceux de 2009. On peut noter l'apparition d'un nouveau poste: adresse permanente, qui correspond à la création d'une dresse fixe pour la permanence (comparable à une boîte postale). Le salaire de la permanente reste subventionné. Au montant de la subvention de cette année s'ajoute un arriéré de paiement pour 2009.

Le coût des déplacements lors de l'AG augmentent cette année avec le nombre de membres au conseil d'Administration (CA) et à cause de l'éloignement des transports du site de l'AG 2009. La charge de coordination nationale couvre un déplacement à la rencontre des associations de l'est.

Les frais d'édition de plaquette airsoft, représentent la majeure partie du poste plaquette. Ils sont compensés par les subventions de Cybergun et AD1. Nous avons du cette année financer l'achat du nom de domaine Murder Party et l'hébergement du site internet lié.

Les frais d'organisation de l'AG sont nettement plus importants que l'année dernière. L'organisation conjointe de l'AG 2009 et d'un week-end du Huis Clos a représenté des frais (2/3 du poste) plus importants qu'une AG seule. A cette somme sont ajoutés les frais de location du site de l'AG 2010. Les charges NDHC comprennent le financement d'une partie de la location du site de la NDHC Nantes.

Les charges liées à l'APAC augmentent cette année en raison de l'augmentation du nombre de participants assurés via la FédéGN et du règlement d'un arriéré de paiement 2009. Il est compensé par l'augmentation des produits d'assurance (RC + IA et assurances spéciales).

Le poste Avocat défense du paintball est financé à plus de 90% par les dons de la communauté GNistique.

Nous conservons cette année nos subventions locales (Val d'Oise) mais n'avons pas obtenu de subvention nationale.

Au final, le bénéfice dégagé cette année est de 8828.48€. Il permet d'assurer le poste de la permanente et de faire face aux différents projets à venir.

Notes concernant le bilan

Les créances correspondent aux sommes restant dues au titre de l'assurance 2010.

Les provisions et dettes sont liées aux paiements non encore encaissés: paiement de l'avocat en charge du dossier paintball, règlement de l'APAC, remboursement de frais engagés par des bénévoles.

Projet communautaire

Airsoft

- Participation à un groupe de travail du ministère de l'intérieur sur la refonte des catégories d'armes, le projet initial envisageant un classement des lanceurs airsoft dans une catégorie « arme » qui aurait impliqué l'obligation d'avoir une licence de tir, donc globalement l'arrêt de l'activité GN avec airsoft. Notre action a permis un maintien du statu quo, les lanceurs d'airsoft ne sont pas des armes, mais des répliques.
- Participation à une commission parlementaire sur les violences avec armes envisageant d'interdire les lanceurs ressemblant à des armes, ce qui aurait été un problème tant dans le matériel actuellement possédé que dans l'organisation de jeux immersifs. Notre action a permis un maintien du statu quo, les lois actuelles étant suffisantes.
- Large prise de contact avec le milieu, pour que les organisateurs de parties scénarisées nous rejoignent et qu'ils se mettent en liaison avec les autres organisateurs de GN de leur région ainsi que les autres airsofters, ainsi que pour attirer vers les scénarios ceux qui en utilisaient peu.
- Tentative de coopération avec la FFA, qui fut un échec car elle avait choisi de mauvais chemins, et début de contact avec l'UFAA, avec laquelle nous avons établi un premier contact.

Paintball

Participation à un groupe de travail du ministère de l'intérieur sur la refonte des catégories d'armes en vue d'une harmonisation européenne. Le projet initial envisageant de placer les lanceurs paintball dans la catégorie « arme de guerre catégorie B » s'il y a ressemblance de près ou de loin et DII pour les autres. Ils étaient depuis plusieurs années classés en 7ème catégorie et les marqueurs ressemblants à des armes de guerre classées en 4ème catégorie suite à un texte de 2005 dont le cahier des charges n'a jamais été établi. Cela aurait impliqué avec les nouvelles règles l'obligation d'avoir une licence de tir, un carnet de tir à jour sur une durée d'un 1 an pour demander une autorisation de détention renouvelable pour détenir et acheter ce type de marqueur scénario, donc globalement l'arrêt de l'activité GN et la mort de commerces dans toute la France et l'Europe dépendant des clients français (2ème marché). Notre action a permis de sortir les lanceurs de paintball de la catégorie d'arme de guerre et d'éviter un bridage qui ne correspond pas aux lanceurs disponibles et un relèvement de la vitesse à 20 joules avant déclaration.

Nous n'avons pas obtenu une déclassification complète mais une catégorie DII alinéa 2 aménagée rendant les marqueurs libres de détention et d'achat sans déclaration, à condition d'avoir un transport sécurisé en sac ou housse et non immédiatement utilisable par suppression d'une pièce essentielle comme la culasse par exemple. De plus il a été demandé à chaque joueur d'intervenir auprès de son député pour l'interpeller sur le combat de la FédéGN, plus de 100 ministres, députés ou sénateurs ont été avertis ce qui a provoqué une prise de conscience de la part du gouvernement sur les capacités de mobilisation de notre fédération et sur la volonté de ses membres d'être entendus et de participer au projet de loi.

Lanceurs en général

Bien entendu, rien ne garantit que ces victoires juridiques ne soient pas remises en question plus tard dû à des concessions non demandées et laissent trop de possibilités d'incidents comme l'achat libre pour les mineurs alors que seule la détention était demandée. Par contre, elles sont extrêmement significatives dans cette partie de notre activité, et nous donnent à la fois une expérience et une preuve que nous pouvons avoir une certaine influence sur les pouvoirs publics dans notre domaine sans oublier une réactivité et un soutien inconditionnel des pratiquants qui sont confiants et attentifs.

Murder Party

Développement d'un espace dédié à la murder party, intégré dans le site de la Fédé, puis développement d'une version autonome, entièrement neuve, comportant une scénariorthèque, des critiques et un forum, qui sera officiellement mis en ligne au tout début 2011.

Vampire

Reprise de contact avec la Fédération Camarilla, qui a des chances d'adhérer et de conseiller de faire de même à ses membres.

Reconstitution historique

Mise en place de contacts relais et transmission de proposition pour mieux communiquer à l'équipe salon.

Gniales

Organisation de la 6^{ème} édition des GNiales (27 et 28 novembre 2010): ateliers immersifs, conférences de spécialistes, débat passionnés ou tables rondes créatives, on y trouvera de tout, et en particulier des moments conviviaux pour faire connaissance.

Ventes privées du GN

Organisation de la 1^{ère} session, avec de l'équipement venant de la SFP, de films sur la période romaine - gauloise, de costumiers... et divers bric à brac. Il est prévu d'en faire un événement annuel en mars/avril.

Conseil juridique

Réponse à des demandes spécifiques, veille sur les forums et listes pour être à la disposition des demandeurs, en particuliers les nouveaux arrivants.

FFJDR

Reprise de contact pour améliorer la coopération.

Lettre de la FédéGN

3 lettres de la FédéGN (de la 76 à 78 à paraître) ont été publiées cette année. Les relevés de téléchargement nous permettent de savoir que les deux premières ont été téléchargées par plus de 1400 lecteurs. Les membres sont invités à participer au contenu de la lettre en voyant leurs contributions à lettre@fedegn.org

Festival du film court de GN

La sélection 2010 est composée de cinq productions en lice pour l'obtention du prix de la Sainte Grenade décerné par les internautes et le prix de la Fédération décerné suite aux votes des associations de la FédéGN

Les films en compétition pour l'édition 2010 sont diffusés sur internet : <http://www.fedegn.org/tiki-index.php?page=FestivalFilm>

Palmarès de la quatrième édition (2009) du festival du film court de GN

Le gagnant de l'édition 2009 du festival du film court de GN est "La couronne de sorcellerie" par Risques et périls.

Concours de photos de GN

Il va être relancé l'année prochaine malgré la participation symbolique des associations cette année. Il a pour objectif la mise en place d'une banque de photos de GN récentes et de qualités qui seront utilisées par la FédéGN pour illustrer ses différents moyens de communications (flyer, plaquette, site internet ...). Les associations peuvent envoyer trois de leurs plus belles photos de GN qui doivent avoir une bonne résolution et dont elles possèdent les droits de diffusion. Les clichés sont à envoyer à secretariat@fedegn.org en précisant le nom de l'association, la date et le nom du jeu ou de l'évènement.



Communication grand public

Réalisation d'un document « stratégie de communication ». Identification des cibles de notre communication ainsi que les messages et les moyens associés.

Préparation d'une fiche « Message salon grand public » : proposition de conseils et d'arguments utiles pour s'adresser au grand public et présenter notre activité.

Participation au collectif "Fête du Jeu" et réflexion de développement. Proposition de visuel d'affiche et travail sur le prix « interludik », décerné par le collectif au jeu répondant le mieux au critère "se mettre en jeu"

Coordination des initiatives des associations membres pour la Fête du Jeu. Bilan plutôt décevant cette année, notamment à cause d'une baisse des subventions locales.

Services aux membres

Site Internet, ELFE 2010

Général

2010 est marquée par une hausse régulière de la fréquentation du site internet. Totalisant plus de 114223 visites sur une année (hausse de fréquentation de 28%), près de 600.000 pages visitées (hausse de 18%), cette année s'est également accompagnée d'importantes « petites révolutions »

Licence

Une large partie de l'effort a été consacré au développement de l'implémentation WEB de la licence de la FédéGN.

L'univers du Huis Clos – www.murder-party.org

« L'univers du Huis Clos », nouveau portail communautaire dédié aux Huis Clos et aux Murder Party, a migré pour voler de ses propres ailes. Il reste accessible depuis www.murder-party.org



Le Bazar

L'espace d'échanges / prêt/ location / de biens et services entre associations et particuliers a subi quelques clarifications de contenu et fonctionnels (gestion des synonymes). Il est accessible dans l'onglet services item Bazar depuis la page d'accueil du site de la FédéGN. Des associations pilotes ont déjà saisi leur stocks de matériel afin d'amorcer son fonctionnement. Il est important que de nombreuses autres associations rejoignent et partagent ce service.



Annuaire des Associations

De nouvelles associations se sont inscrites sur l'annuaire des associations à présent fort complet. Il devient maintenant déterminant de trier les associations actives des associations inactives (endormies, dissoutes...). Cette information doit remonter par le réseau de coordination pour chaque région.

Coordination nationale

Coordinations régionales

<i>Région</i>	<i>Identité</i>	<i>Association</i>	<i>Date d'élection</i>
Bretagne	Armel Mansard	Fantastique Comédie	15/03/09
Pays de Loire	Damiens Desnous	A3DL	12/11/10
Picardie – Nord Pas de Calais	Gaëlle Debos	Aube	07/11/09
Rhône – Alpes	Marie Anne Beauvieux Rivoirard	Nocturnes Foréziennes	14/02/09

Questions sur le bilan d'activités

Demande de précisions sur les nuits du huis clos (NDHC)

Il n'y a pas de nouvelle NDHC mais les NDHC existantes (Le Mans, Nantes, Rennes) s'implantent localement.

Demande de précisions sur les rapports avec le milieu de la reconstitution historique

Les contacts avec ce milieu ne sont pas toujours faciles mais ils existent, l'association GIGN a des contacts avec ce milieu.

Pourquoi les réunions du CA ont lieu uniquement à Paris ?

Le nombre d'administrateur (12 et les coordinateurs éventuellement présent) a rendu nécessaire la tenu des CA dans une salle de réunion mise à disposition gracieusement suffisamment grande. De plus la délocalisation des CA entraîne des frais de déplacement importants.

Affaire « murder party »

La communauté s'est fortement mobilisée au départ de l'affaire mais actuellement il n'est pas possible de s'exprimer sur celle ci. Le procès est en cours.

Que devient la fête du jeu ?

Une réunion en début d'année avec le collectif national de la fête du jeu a fait naître de grandes ambitions qui sont retombées. L'ALF (association des ludothèques de France) s'est retirée du collectif fête du jeu et a créé le Games Day un événement proche de la fête du jeu. La question de l'intérêt de la fête du jeu peut se poser (faible visibilité de l'événement), cependant les associations de GN peuvent s'appuyer sur des initiatives locales pour présenter leurs activités.

Coordination nationale

Les Pays de Loire est la seule région dont l'élection du coordinateur (Damien Desnous) est à jour.

Bilan moral

Une année charnière pour la FédéGN, comme nous le montre quelques chiffres que nous allons revoir ensemble. Passons au crible les objectifs de 2010 et essayons d'en tirer des conclusions pour le projet associatif 2011.

191 membres

Une croissance de 50% du nombre d'associations adhérentes à la FédéGN. Une croissance à laquelle faire face n'est pas facile. Cependant, le système semble avoir eu les épaules assez solides puisque nous sommes toujours là.

La diversité des associations présentes devait être représentée au sein du CA et c'est chose faite. La FédéGN a visiblement confirmé qu'elle restait le choix préféré des associations ludiques pour s'adresser aux institutionnels.

Prévision 2011 : La FédéGN doit s'attendre à ce que cette croissance continue et doit se préparer à y faire face.

Initiation

Les opérations des Nuits du Huis-Clos continuent et il faut croire que les associations, en leur sein, ont une politique d'initiation puisqu'on enregistre des plus en plus de jeux, d'associations créées et de joueurs.

Le portail « univers du Huis-Clos », visible sur www.muder-party.org propose de guider jeunes orgas et jeunes joueurs.

Les salons ont été assurés par plusieurs bénévoles au long de l'année. Nous avons en fin d'année, plusieurs volontaires pour gérer la coordination des équipes salons et plusieurs demandes de matériel supplémentaire.

Prévision 2011 : La FédéGN doit pouvoir continuer d'encourager, au moins dans son fonctionnement financier, les jeunes associations et les débutants. Elle doit être capable de fournir matériel et conseils aux équipes de bénévoles.

Institution

Les échanges avec le ministère de l'intérieur sur la refonte des catégories d'armes ont contraints les bénévoles à s'organiser pour gérer déplacements, rencontres et courriers officiels. Il apparaît que ces échanges n'ont permis qu'une victoire provisoire et que les problèmes rencontrés cette année seront des problèmes réguliers.

La FédéGN a également amorcé plusieurs échanges avec d'autres associations fédératrices comme la FFA, l'UFAA ou la Camarilla.

Prévision 2011 : Un travail en continue à prévoir. La FédéGN devra désormais assurer un suivi de ces dossiers ainsi qu'une veille réglementaire

Permanence

La fiche de poste de la permanence et l'organisation de son travail ont été revus en milieu d'année. Ce qui a entraîné naturellement une révision des tâches du CA et plus particulièrement de la trésorerie. La gestion d'un nombre croissant d'associations ne se faisant pas sans peine. On remarque une discipline des associations sous les regards attentifs de la permanence et de la trésorerie. Toutefois, le système actuel est encore trop bancal et trop artisanal, au vue de la masse d'activité de la FédéGN.

La gestion des relations avec les associations a également été revue en cours d'année pour faciliter les échanges, ce qui a permis à la permanence d'assurer un rôle de conseil auprès des associations.

Prévision 2011 : Ne pas et ne jamais perdre de vue, la survie du poste de permanent. Ne pas perdre ce lien avec le terrain, grandement assuré par la permanence cette année. La FédéGN ne doit pas devenir une coquille vide dont le seul rôle est d'assurer la vitrine avec les institutions.

Demande d'explication sur la période de « flottement » au niveau de la permanence en milieu d'année

Le tir a été corrigé pendant l'année suite à une réorganisation du travail avec le CA et le bureau

Communauté

Les GNiales ont permis un rassemblement des savoirs et des réflexions sur le jeu. Une occasion de partager les points de vue sur notre loisir et la façon dont il se fait.

Le forum de la FédéGN et les relais aux forums d'associations diverses, ainsi que la Mailing-list « équipe » ont été le théâtre de plusieurs échanges d'opinions et débats. Surtout à partir du second trimestre de cette année. Le croisement des opinions et des initiatives lors de rencontres virtuelles ou réelles doit être vu comme un point positif. Cependant on peut regretter de ne pas avoir transformé plus tôt, débats et propositions en actes concrets. Nous ne pourrons parler d'année charnière que si cette AG nous permet d'aboutir à des projets clairs pour l'année prochaine.

Prévision 2011 : La FédéGN doit apprendre à réviser ses objectifs selon la disposition des bénévoles et selon les urgences. Le projet associatif étant par définition élaboré dans le courant de l'année, il sera toujours soumis à discussion au cours de l'année, ce qui nous oblige à trouver des solutions pour communiquer ailleurs qu'au moment de l'AG.

Licence

Suite à la décision prise l'année dernière, un groupe de travail, managé par le CA et composé de bénévoles s'est mis en place pour étudier les différentes solutions et moyens possibles. Un travail difficile à concilier avec la gestion des urgences et des imprévus de l'année. Le résultat est cependant là. Ce sujet précis étant l'un des sujets qui sera longuement détaillé plus tard, inutile d'aller plus loin dans ce bilan.

Prévision 2011 : Il faut toutefois retirer une leçon de la mise en place d'un chantier aussi vaste. La FédéGN a des moyens limités, et il est difficile de mettre en relation les bénévoles et les responsables d'une tâche qui leur convient. Cette gestion des bénévoles et des missions ne sera possible qu'au travers d'une communication et d'une coordination efficaces.

Coordination

Se croiser n'est pas avancer côte à côte, au contraire. L'augmentation des rencontres, et des échanges en deuxième trimestre ont été longs à s'organiser, faute d'une coordination efficace. Le maillage de la coordination nationale devait être révisé et renforcé en 2010 et c'est une tâche qui n'a pas été menée à bien. Le CA et la présidence n'ayant pas réussi à remplacer à temps les responsables débordés.

Prévision 2011 : Parce que l'énergie ne manque pas, nous avons enregistré une force de proposition croissante. Il est important de dégager des décisions rapidement, avant de retomber dans l'apathie de début d'année.

Olivier Artaud: à Paris les associations se sont réunies mais aucune décision n'a été prise, il n'y a pas eu d'élection de coordinateur régional

Arnaud Deroubaix: en Bretagne il y a une dynamique régionale avec peu d'associations et il y a eu un problème de relais en lien avec le coordinateur qui a été malade.

Vote du quitus du bilan moral

Pour: 39

Contre: 9

Nul: 1

Abstention: 6

Bilan financier

Compte de résultats

FédéGN - Compte de résultats 2010										
Exercice du 1/11/2009 au 31/10/2010	Exercice 2009	Prévisionnel 2010	Réalisé	évol /N-1	% réalisé	Exercice N-1	Exercice 2009	Prévisionnel 2010	Réalisé	évol /N-1
Charges de fonctionnement	36 346,17	49 660,00	42 537,47	+38%	85%	Produits de fonctionnement	38 861,01	56 900,00	51 365,95	-20%
<i>Frais administratifs</i>						<i>Adhésions</i>				
Téléphone	573,54	600,00	715,47	25%	119%	Cotisations membres adhérents	9 360,00	10 000,00	11 280,00	+45%
Affranchissement	733,92	1 000,00	711,62	-3%	71%	Cotisations membres adhérents (nouvelles assos)			2 320,00	+130%
Fournitures diverses	675,81	1 000,00	1 103,69	63%	110%	Cotisations membres associés	120,00	120,00	80,00	-33%
Internet	24,00	420,00	244,40	918%	58%	Cotisations membres croisés	80,00	80,00	320,00	300%
Cotisations	0,00	120,00	0,00	-	0%					
Souscription Assurance local et stock	128,45	130,00	117,80	-8%	91%	<i>Subventions</i>				
Local	628,61	840,00	864,63	38%	103%	Nationales	9 000,00	17 000,00	0,00	-100%
Adresse Permanente	0,00	0,00	200,00	-	-	emploi	7861,05	8 000,00	13 638,34	73%
Salaire du Permanent			9 597,82	-35%	+85%	Départementales	1 785,02	2 000,00	2 724,81	53%
Cotisations Patronales	22 306,44	17 000,00	4 897,53							
						<i>Ventes diverses</i>				
<i>Déplacements</i>						Plaquettes, annuaires	0,00	0,00	23,52	-
Déplacements CA	619,52	800,00	551,97	-11%	69%	Autres	0,20	0,00	0,00	+0%
Déplacements AG	375,49	600,00	1 136,89	203%	189%					
Déplacements autres						<i>Ventes diverses</i>				
/Coordination Nationale	91,50	500,00	144,40	58%	29%	Organisation Assemblée Générale	2 368,95	3 500,00	4 655,26	97%
						Organisation CA - AG régionales	0,00	0,00	0,00	-
<i>Frais de communication</i>						NDHC	320,00	0,00	530,00	+166%
Nom de Domaine	-	-	329,95	-	-	GNales	-	-	168,00	-
Plaquettes	328,06	1 500,00	521,63	59%	35%	<i>Assurance Fédérale</i>				
Salon	355	2 000,00	931,16	162%	47%	Souscription à la RC + IA	6 403,50	9 000,00	11 140,00	74%
Présence stands	480,01	1 500,00	0,00	-100%	0%	Assurances Spéciales	266,69	0,00	236,20	+89%
Organisation Assemblée Générale	2486,51	2 300,00	6 368,67	156%	277%					
Organisation CA - AG Régionales	0	50,00	0,00	-	0%	<i>Produits divers</i>				
matériel / organisation - NDHC	129,14	500,00	780,71	505%	156%	Intérêts sur le Livret Bleu	537,80	700,00	333,88	-38%
GNales	-	-	398,88	-	-	Prestations Salons	0,00	0,00	0,00	-
Assurance APAC	2135,12	4 100,00	7 673,91	259%	187%	Divers	757,80	4 500,00	83,00	-89%
						Sponsoring	0,00	2 000,00	3 833,00	-
<i>Frais divers</i>						personnel bénévole	0,00	2 000,00	0,00	-
Installation du permanent	0	1 000,00	214,55	-	21%					
Frais bancaires	89,98	1 000,00	470,79	423%	47%	<i>Déficit</i>				
Divers	921,95	700,00	761,00	-17%	109%	Déficit FédéGN	0,00			
matériel - projet billes bio	4025,07	5 000,00	0,00	-100%	0%					
personnel bénévole	0	2 000,00	100,00	-	5%	<i>Total des Charges</i>	<i>38 099,06</i>	<i>51 365,95</i>	<i>38 861,01</i>	<i>51 365,95</i>
projet Came school	0	5 000,00	0,00	-	0%	<i>Total des Produits</i>	<i>38 861,01</i>	<i>56 900,00</i>	<i>51 365,95</i>	<i>51 365,95</i>
Avocat Défense Paintball	-	-	3 700,00	-	-					
<i>Bénéfice</i>										
Bénéfice FédéGN	1 752,89	0,00	8 828,48	404%						

Le compte de résultats présente un bénéfice de 8800€ du à un prévisionnel qui n'a pu être tenu car des projets ne sont par arrivés à terme et des frais budgétés n'ont pas été utilisé (ex: communication, coordination).

Bilan 2010

Bilan 2010			
Actif		Passif	
	FédéGN		FédéGN
Actif immobilisé	0,00	Fonds associatif	49 135,86
Autres titres de participation	0,00	Réserves pour projet associatif	40 307,38
		Résultat de l'exercice	8 828,48
Actif circulant	55 595,70	Provisions	3 956,00
Stock et provisions	0,00	Provisions pour risques	0,00
Provisions pour dépréciation de stocks	0,00	Provisions pour charges	3 956,00
Créances	2 054,15	Provisions pour comptes dépréciés	0,00
Associations - Assurance reste à payer	2 000,00	Dettes	2 503,84
Clients	0,00	Dettes	2 503,84
Bénévoles	54,15	Fournisseurs	1 559,78
Affiliés	0,00	Bénévoles	944,06
		Affiliés	0,00
Disponibilités	53 541,55	Produits constatés d'avance	0,00
Comptes bancaires	35 766,03		
Livret Bleu Crédit Mutuel	17 775,52	Total passif	55 595,70
Caisse	0,00		
Charges constatées d'avance	0,00		
Total actif	55 595,70		

Prévisionnel 2011

FédéGN - Compte de résultats 2011						
Exercice du 1/11/2009 au 31/10/2010						
	Exercice 2010	Prévisionnel 2011	Réalisé	Exercice N-1	Exercice 2010	Prévisionnel 2011
Charges de fonctionnement	36 346,17	39 660,00	43 350,00	Produits de fonctionnement	51 365,95	56 900,00
<i>Frais administratifs</i>				<i>Adhésions</i>		
Téléphone	715,47	600,00	750,00	Cotisations membres adhérents	11 280,00	10 000,00
Affranchissement	711,62	1 000,00	800,00	Cotisations membres adhérents (i)	2 320,00	11 000,00
Fournitures diverses	1 103,69	1 000,00	1 100,00	Cotisations membres associés	80,00	120,00
Internet	244,40	420,00	400,00	Cotisations membres croisés	320,00	80,00
Cotisations	0,00	120,00	120,00			
Souscription Assurance local et stock	117,80	130,00	130,00	<i>Subventions</i>		
Local	864,63	840,00	400,00	Nationales	0,00	17 000,00
Adresse Permanente	200,00	0,00	250,00	emploi	13638,34	8 000,00
Salaire du Permanent	9 597,82	17 000,00	15 000,00			
Cotisations Patronales	4 897,53			Départementales	2 724,81	2 000,00
<i>Déplacements</i>				Plaquettes, annuaires	23,52	0,00
Déplacements CA	551,97	800,00	600,00			
Déplacements AG	1 136,89	600,00	800,00	<i>Ventes diverses</i>		
Déplacements autres				Organisation Assemblée Générale	4 655,20	1 500,00
/Coordination Nationale	144,40	500,00	2 000,00	Organisation CA - AG régionales	0,00	0,00
<i>Frais de communication</i>				NDHC	530,00	0,00
Nom de Domaine	329,95	-	400,00	GNiales	168,00	-
Plaquettes	521,63	1 500,00	1 500,00			
Salon	931,16	2 000,00	2 500,00	<i>Assurance Fédérale</i>		
Présence stands	0	1 500,00	2 000,00	Souscription à la RC + IA	11 140,00	9 000,00
				Assurances Spéciales	236,20	0,00
Organisation Assemblée Générale	6368,67	2 300,00	4 000,00			
Organisation CA - AG Régionales	0	50,00	100,00	<i>Produits divers</i>		
matériel / organisation - NDHC	780,71	500,00	1 000,00	Intérêts sur le Livret Bleu	333,88	700,00
GNiales	398,88	-	1 300,00	Prestations Salons	0,00	0,00
Assurance APAC	7673,91	4 100,00	5 500,00	Divers	83,00	4 500,00
<i>Frais divers</i>				Sponsoring	3 833,00	2 000,00
Installation du permanent	214,55	1 000,00	1 000,00	personnel bénévole	0,00	2 000,00
Frais bancaires	470,79	1 000,00	1 000,00			
Divers	761	700,00	200,00			
personnel bénévole	100	2 000,00	500,00			
Bénéfice				Déficit		
Bénéfice FédéGN	1 752,89	0,00	4 220,00	Déficit FédéGN	0,00	

Questions sur le bilan financier

Pourquoi la subvention nationale est absente cette année ?

Elle a été demandée mais la réponse du ministère a été floue ce qui a entraîné une réaction tardive.

Comment a été réglée la dépense liée à l'avocat pour défense du paintball ?

Cette dépense a été payée à 90% par des dons (membres et soutiens professionnels).

Le CAE (contrat aide à l'emploi) de la permanente va-t-il être renouvelé ou réformé ?

Il y a une incertitude tout les ans mais cela passe grâce au particularisme du poste de Sissi (travailleur handicapé).

Combien avons d'années d'avance pour financer le poste de Sissi ?

Nous avons 3 ans d'avance cela peut permettre d'investir dans des projets ou augmenter le nombre d'heures de son poste.

Le poste de Sissi est-il à temps partiel ?

Le poste correspond à un 80%

Le budget prévisionnel prévoit-il la mise en place du futur projet associatif mis en place suite à l'AG ?

Les frais de communication interne et externe ont été remis dans le budget prévisionnel. Le bénéfice de 4000€ est destiné au projet associatif ou aux projets portés par les associations.

Comment s'explique l'évolution de la cotisation de la FédéGN pour l'assurance APAC ?

La cotisation évolue en fonction du nombre de joueurs déclarés.

L'assurance sera-t-elle renégocié ?

Il faudrait faire un appel pour avoir des gens compétents afin d'évaluer le contrat puis le contact à l'APAC sera contacté pour renégocier.

L'assurance couvre-t-elle les GN-pro ?

Actuellement le GN-pro n'est pas couvert, mais si il y une demande cela peut être négocié.

Vote du quitus du bilan financier

Pour: 40

Contre: 11

Nul: 0

Abstention: 4

Compte rendu de l'atelier « les décisions au sein de la FédéGN »

L'objectif de cet atelier était de faire des propositions à l'AG de changement du règlement intérieur ayant pour sujet les décisions au sein de la FédéGN.

Les éléments barrés correspondent à une proposition de suppression et les éléments en gras correspondent à une proposition d'ajout.

Vote n°1

Article 27: Délégués

27.1 Lors de son adhésion, le président de l'association adhérente devient délégué principal auprès de la FédéGN, il est le lien entre son association et la FédéGN.

27.2 Le délégué principal peut désigner de nouveaux délégués membres de son association afin de l'aider ou le remplacer dans l'accomplissement de sa tâche.

27.3 Tout changement ou nomination de délégué au sein d'une association doit être notifié au secrétariat de la FédéGN ou renseigné sur la base de données de la FédéGN, accessible sur le web grâce au mot de passe de l'association.

27.4 Le Délégué Principal ou a défaut un délégué désigné par le délégué principal est le seul à posséder le droit de vote au nom de l'association lors des Assemblées Générales.

27.5 Un salarié de la FédéGN ne peut pas être délégué d'un membre.

Pour: 50

Contre: 1

Abstention: 4

Vote n°2

Article 21: Procuration

Toute association membre adhérent peut se faire représenter lors de l'Assemblée Générale par un autre membre, quel que soit son statut. Pour cela, elle fournit une procuration à la personne physique ou morale qui la représentera lors des votes. Nul ne peut posséder plus de deux procurations lors d'une même Assemblée Générale.

Les procurations sont comptabilisées dans le calcul du Quorum de l'Assemblée Générale. Elles doivent être envoyée au Secrétariat avant l'Assemblée Générale ou présentées par leurs détenteurs au moment de l'émargement de la feuille de présence. La procuration papier est à privilégier mais par défaut et avec l'accord d'un administrateur celle ci peut être transmise par courrier électronique.

1er tour:

- **Nul ne peut posséder plus de une procuration: 22**
- Nul ne peut voter plus de 2 fois (mandat et procurations confondus): 6
- **Nul ne posséder plus de deux procurations: 23**

Abstention: 4

2ème tour:

- **Nul ne peut posséder plus de une procuration: 27**
- Nul ne posséder plus de deux procurations: 25

Abstention: 3

Vote n°3

Article 27: Délégués

27.1 Lors de son adhésion, le président de l'association adhérente devient délégué principal auprès de la FédéGN, il est le lien entre son association et la FédéGN.

27.2 Le délégué principal peut désigner ~~de nouveaux~~ **deux** délégués membres de son association afin de l'aider ou le remplacer dans l'accomplissement de sa tâche

27.3 Tout changement ou nomination de délégué au sein d'une association doit être notifié au secrétariat de la FédéGN ou renseigné sur la base de données de la FédéGN, accessible sur le web grâce au mot de passe de l'association.

27.4 Le Délégué Principal ou a défaut un délégué désigné par le délégué principal est le seul à posséder le droit de vote au nom de l'association lors des Assemblées Générales. **Tout délégué, principal ou secondaire peut porter la procuration d'un autre membre.**

27.5 Un salarié de la FédéGN ne peut pas être délégué d'un membre.

Pour: 27

Contre: 22

Abstention: 6

Vote n°4

Le changement sur la procuration qui doit être écrite a été vu dans le cadre du vote par correspondance n°7

Vote n°5

Article 16: Ordre du jour

A titre indicatif, l'ordre du jour se composera au moins des points suivants :

- ♦ présentation du bilan moral, du bilan financier et du rapport d'activités
- ♦ quitus du bilan moral et du bilan financier
- ♦ **débats techniques administratif, juridique ou organisationnel, sous forme de motions, de préférence précédés d'un débat pendant l'année et d'un atelier préalable à l'AG**
- ♦ ...
- ♦ questions des membres (conformément à l'article 15 des statuts)
- ♦ élections au CA
- ♦ questions diverses

Pour: 55

Contre: 0

Abstention: 0

Vote n°6

Article 28: Election du Conseil d'Administration

28.1 Chaque année, le Conseil d'Administration renouvelle au moins trois de ses membres.

28.2 Les candidats, présentés par une personne morale affiliée, sont invités à présenter leurs objectifs ainsi que le poste du Conseil d'Administration qu'ils visent.

28.3 Chaque votant écrit une liste de noms pour lesquels il vote, correspondant au maximum au nombre de postes à pourvoir. Les candidats rassemblant le plus de voix sont élus, sous réserve qu'ils obtiennent chacun au minimum 50% des votes exprimés. Si les postes ne sont pas pris lors du premier tour, un deuxième tour est organisé, avec le nombre de postes restant à pourvoir et selon les mêmes conditions.

28.4 Le Conseil d'Administration ne peut comporter plus de ~~trois~~ **deux** membres émanant de la même association membre (**hors coordinateur régional**).

Pour: 54

Contre: 0

Blanc: 1

Abstention: 0

Vote n°7

Article 22: Les assemblées régionales

22.7 Comme les autres membres du conseil d'administration, le coordinateur régional devra participer aux débats et votes du conseil d'administration et ~~en être solidaire~~ **être respectueux des décisions collectives**. La coordination régionale ne devra pas être partisane en faveur d'une ou d'un groupe d'associations au sein de sa région, en aucun cas ne limiter les contacts directement ou indirectement des associations de la région avec le reste de la communauté, ni organiser des activités extra régionales sans ~~coordination avec le national~~ **informer la coordination nationale**. Le coordinateur régional peut utilement et officiellement s'appuyer sur une structure associative.

Pour: 55

Contre: 0

Abstention: 0

Vote n°8

Article 22: Les assemblées régionales

22.7 Comme les autres membres du conseil d'administration, le coordinateur régional devra participer aux débats et votes du conseil d'administration et être respectueux des décisions collectives. La coordination régionale ne devra pas être partisane en faveur d'une ou d'un groupe d'associations au sein de sa région, en aucun cas ne limiter les contacts directement ou indirectement des associations de la région avec le reste de la communauté, ni organiser des activités extra régionales sans informer la coordination nationale. Le coordinateur régional peut utilement et officiellement s'appuyer sur une structure associative **qui devra avoir dans son objet la coordination d'association dans le but de promouvoir et faciliter la pratique du GN. Il peut aussi être une personne morale.**

Article 23: Coordinateur Régional

Il doit être membre d'une association membre de la FédéGN, il est élu par l'Assemblée Régionale pour un an, il a droit de vote au Conseil d'Administration.

Le coordinateur régional peut percevoir une aide ou subvention de la part de la FédéGN pour une action spécifique de terrain ainsi que pour ses frais de déplacements régionaux et nationaux.

Le coordinateur, quand il est une personne morale, est une association et possède sa propre trésorerie. La personne morale est représentée intuitu personae par une personne physique. La représentation se fera dans les mêmes conditions que celle en place pour les membres du CA. La personne morale devra avoir dans son objet la coordination d'association dans le but de promouvoir et faciliter la pratique du GN.

Pour: 29

Contre: 23

Abstention: 3

Vote n°9

Article 24: Correspondant Régional

Il doit être membre d'une association membre de la FédéGN, il est nommé par le Bureau ou le Conseil d'Administration, et est invité permanent du Conseil d'Administration.

Il peut être une personne morale représentée par une personne physique, à condition de ne pas faire obstacle à l'élection d'un coordinateur régional.

Pour: 54

Contre: 0

Blanc: 1

Abstention: 0

Vote n°10

Article 28: Election du Conseil d'Administration

28.1 Chaque année, le Conseil d'Administration renouvelle au moins trois de ses membres.

28.2 Les candidats, présentés par une personne morale affiliée, sont invités à présenter leurs objectifs ainsi que le poste du Conseil d'Administration qu'ils visent.

28.3 Chaque votant écrit une liste de noms pour lesquels il vote, correspondant au maximum au nombre de postes à pourvoir. Les candidats rassemblant le plus de voix sont élus, sous réserve qu'ils obtiennent chacun au minimum 50% des votes exprimés. Si les postes ne sont pas pris lors du premier tour, un deuxième tour est organisé, avec le nombre de postes restant à pourvoir et selon les mêmes conditions.

28.4 Le Conseil d'Administration ne peut comporter plus de deux membres émanant de la même association membre.

28.5 Les administrateurs élus à l'AG nationale ne représentent ni leurs régions ni leurs types de GN, mais les membres.

Pour: 55

Contre: 0

Abstention: 0

Vote n°11

Article 35: Application

35.1 Ce règlement intérieur et ses modifications sont applicables après un vote du Conseil d'Administration. Ce vote devra être confirmé lors de l'Assemblée Générale annuelle.

1er tour:

- **Ce règlement intérieur peut être modifié en cour d'année uniquement par un vote par correspondance: 18**
- Ce règlement intérieur et ses modifications sont applicables après un vote favorable à la majorité qualifiée des 4/5 des membres du Conseil d'Administration: 5
- **Pas de changement: 28**
- Abstention: 4

2ème tour:

- Ce règlement intérieur peut être modifié en cour d'année uniquement par un vote par correspondance: 19
- **Pas de changement: 32**
- Abstention: 4

Vote n°12

Article 30: Le Conseil d'Administration

30.8 Les dates, ordres du jour et les comptes rendus de CA seront mis à la disposition des membres

Pour: 55

Contre: 0

Abstention: 0

Débat: le projet associatif de la FédéGN

Un questionnaire a été distribué en début d'AG listant des propositions de sujet à aborder à l'occasion du débat. Le but est de discuter des pistes de travail de la FédéGN pour les années à venir.

Un système de cotation a été mis en place pour apprécier les réactions des membres par rapport aux diverses interventions (pouce levé ou pouce baissé).

☺: quelques membres de l'assemblée approuvent la proposition

☺☺: une majorité des membres de l'assemblée approuvent la proposition

☺☺☺: la quasi totalité des membres de l'assemblée approuvent la proposition

☹: quelques membres de l'assemblée désapprouvent la proposition

La FédéGN doit-elle fédérer également les organismes de GN pro? La FédéGN doit elle favoriser le développement du commerce lié au GN, que ce soit dans la production de matériel, les prestations de services hors de notre milieu ou les prestations pour le milieu ?

Karuna: un organisme qui fait des trucs pros avec du GN sert le GN. Il n'est pas possible d'empêcher les projets d'artisans ... (☺☺)

Laurent: les prestataires de location de terrains peuvent être intéressants (☺)

Philippe: a un terrain privé, il est considéré comme prestataire de services (☺☺☺)

Pascal: le développement du commerce en lien avec le GN peut être comparé au ski qui était une pratique élitiste, cela favorise la démocratisation (☺☺) Il peut y avoir la sensation que les pros profitent des bénévoles (☺)

Alexandre: une des missions de la FédéGN est la protection du GN, ne pas avoir de regard sur ce que font les pros ne nous permet pas de remplir intégralement cette mission (☺)

Jean Noël: en revenant sur l'exemple du ski, seule une élite peut skier. Comment le commerce peut développer l'activité GN ? Il faut prévenir les gens, les éduquer sur le GN fait main et leur montrer qu'il est possible de s'amuser à pas cher (☺☺)

Olivier: les activités pros faites par des associations ne sont pas pertinentes (1/2☺)

Nicolas: la priorité de la FédéGN doit être les associations et non les pros (☺☺) Il faut accepter les accidents (☺☺)

Est ce le rôle de la FédéGN d'énoncer des règles et normes de sécurité pour le GN ? Les membres doivent t-ils s'imposer des normes au delà de la loi et des grands principes de la charte de déontologie, comme par exemple la même assurance ?

Jean Noël: si on va vers une normalisation cela va limiter la création (☺) Le rôle de la FédéGN est de défendre les valeurs du jeu (☺☺)

Laurent: il faut imposer des règles de sécurité pour les évidences et veiller au respect de celles ci (☺☺)

Alexandre: il existe des organismes qui énoncent des normes de sécurité. Les associations ont l'obligation d'informer des risques. Ex: problème avec des lunettes d'airsoft inefficaces. La FédéGN doit énoncer des règles (☺☺)

Agnès: ce n'est pas le rôle de la FédéGN, mais elle doit participer à l'élaboration de chartes avec les membres sur les règles de sécurité pour aller vers une harmonisation (☺☺)

Philippe: il est indispensable que la FédéGN et les associations aient une réflexion sur les lieux de jeux. Problème des lieux piratés par des associations, cela implique la communauté et la FédéGN (☺)

Quel contrôle la FédéGN doit-elle exercer sur ses membres (respects de la loi, de la charte, du versement des cotisations, de l'état d'esprit d'entraide.) ?

Bruno: la FédéGN doit donner aux associations des éléments plus que des normes pour pratiquer dans de bonnes conditions (☺)

Thomas: la FédéGN doit conseiller et non imposer un cadre (☺☺)

Olivier: il est intéressant de donner des conseils en utilisant les pratiques des associations (☺☺)

Pascal: on veut préserver la liberté de créer et pour la sécurité il faut poser des règles. Comment la FédéGN ne peut pas rendre cela obligatoire ?

Maxime: ce n'est pas à la FédéGN de faire des règles, elle doit conseiller les organismes officiels (☺)

Graziella: la FédéGN doit être le centre ressource de ce qui gravite autour du GN

Julian: la FédéGN doit stimuler les échanges (ex: fiches techniques) (☺☺)

Simon: la FédéGN a un rôle de communication entre les membres par des outils techniques. Les membres signent une charte (la charte de déontologie), ceux qui ne la respectent pas doivent être sanctionnés (☺☺)

Franck: la FédéGN n'a pas les moyens de contrôler

Philippe: quand il faut sanctionner il faut le faire (☺☺)

Jean Noël: pour la FédéGN le seul moyen de sanctionner est la radiation (☺) Si une association est absente l'AG, elle devrait être radiée comme le font les belges (☺☺)

Sissi: il faut un contrôle sur la gestion des terrains (☺)

Agnès: il faut un suivi des cotisations et des déclarations avec une possibilité de radiation (☺)

Maxime: les associations doivent respecter la « loi » (RI: art 38) sinon elles doivent être radiées.

Olivier: l'association doit payer (contrat), si elle ne le fait pas cela peut entraîner des poursuites.

Mapie: il y a un problème de financement avec les subventions. Les ressources de la FédéGN sont les cotisation et l'assurance, celle ci se renouvelle de façon automatique (☺)

Les régions et les délégations

Cécile: il y a des discours différents, il faut en parler

Arnaud: la Guilde de Bretagne essaye d'être une plus valu pour la FédéGN. Organiser n'est pas facile il faut se conseiller.

Karuna: la région s'est bien. Il faut des régions fortes car les joueurs jouent en local. Il faut des régions fortes, actives et dynamiques. La FédéGN doit négocier des contrats nationaux, être le contact avec les autorités. Les idées doivent remonter (☺☺)

Jean Noël: une personne va avoir du mal à fédérer une région (☺)

Alexandre: le coordinateur peut s'entourer d'une équipe. Qui paye le fonctionnement des guildes ?

Julian: la Guilde de Bretagne est autonome financièrement

Pascal: à la création du site Trolcalibur, celui ci n'a pas été soutenu par la FédéGN et s'est dommage (☺☺)

Olivier: souvent les membres des régions ont le sentiment d'être vraiment particuliers ce qui limite les actions régionales. Si on regarde à une plus grande échelle, on se rend compte qu'il y a beaucoup de similitudes.

Arnaud: il faut que l'on travaille à séduire les jeunes de sa région avant d'aller voir ce qui se fait ailleurs.

Sissi: il est parfois difficile de discuter avec une guilde car c'est un groupe, il faut un délégué pour discuter.

Pierre Olivier: se sent isolé au sein dans la coordination Pays de Loire, du coup il est plus aisé de faire ses actions à un niveau local. Il faudrait peut être redéfinir le découpage régionale. (☺☺)

Cédric: une région va aider des débutants, la FédéGN ne peut pas faire cela (☺)

Sissi: un jeu inscrit dans le calendrier régional ne doit pas empêcher l'inscription de ce jeu sur le calendrier national

Débat : la licence

Marie-Pierre Mousset présente le scénario de mise en place de la licence en distinguant le point de vue de l'individu et celui de l'association.

Philippe: un pirate peut faire une licence pour profiter de la licence comme passe droit ?

Réponse: *l'association et la FédéGN peuvent accepter ou refuser une personne (dernier recours)*

Sissi: *avec le système actuel une personne a envoyé une déclaration d'assurance avec l'entête d'une association. En discutant avec l'association nous nous sommes rendu compte qu'il s'agissait d'une fausse déclaration.*

Karuna: le lien entre la licence et l'association est imposé par l'assureur

Blandine: la licence vierge est-elle remboursable ?

Réponse: *Oui*

Nicolas: une association non conventionnée pourra-t-elle toujours faire parti de la FédéGN ?

Réponse: *oui*

Valérie: pourquoi ne pas avoir proposé au vote le système utilisé pour l'outil ?

Réponse: *cela n'était pas techniquement possible*

Pascal: La quantité de risque n'est pas quantifiable. L'initiation gratuite est bien soumise à la décision du CA ?

Réponse: *oui, la licence temporaire n'est pas destinée aux joueurs*

Thomas: une association qui ne veut pas être assurée paye la cotisation-assurance ?

Réponse: *il y a une seule cotisation qui recouvre l'assurance et l'adhésion mais des ajustements sont possibles.*

Maxime: pourquoi la licence est plus pratique que le système actuel qui serait automatisé ?

Réponse: *problème des listes de déclarations de joueurs qui avaient des informations erronées, illisibles et problème de la fraude avec un décalage entre les déclarations et le paiement réel.*

Agnès: une association déclare le joueur et la FédéGN envoie la carte

Simon: le système n'apporte pas de plus valu, il est compliqué pour le joueur et pour l'association. Il ne croit pas en la capacité de la FédéGN pour gérer le système.

Cécile: problème de l'ancien système ou le joueur pensait être assuré alors quand réalité il ne l'était pas

Pascal: il faut soutenir la communauté

Jean Noël: il faut responsabiliser les joueurs

Vote pour la mise en place de la licence telle que décrite pendant l'AG 2010 avec mise en œuvre au 1er janvier 2011

53 associations présentes ou représentées participent au scrutin

Pour: 38

Contre: 14

Abstention: 1

La licence sera mise en œuvre à partir du 1er janvier 2011

Présentation du masterplan: vote des priorités pour 2010-2011

Directives données au CA sur les priorités

- Favoriser les liens entre les associations
- Augmenter la notoriété et la reconnaissance du GN

Priorités proposées par les associations

Nicolas: organiser des événements internes

Stéphane: faire un état des lieux de l'existant

Olivier P: faire un annuaire des associations

Maxime: le site internet est à améliorer. Il faut mettre en place des chartes suite à une réflexion avec les institutions (☺☺☺)

Julian: il faut mettre en commun nos connaissances (☺)

Thomas: il faut favoriser l'accueil des nouveaux (joueurs, organisateurs, associations)

Simon: le but du site internet est de se tourner vers les actions de la FédéGN (☺)

Candidatures au CA

Cette année, cinq postes au Conseil d'Administration sont vacants suite à l'expiration de deux mandats (Pierre Olivier Blondont et Baptiste Cazes) et à la démission de trois administrateurs (Hervé Durand, Guillaume Normand et Nicolas Prevost)

Les candidats sont:

- Blandine Christophe (Urbicande Libérée)
- Eric Guérémy (Green Fox)
- Sandrine Léger (Amis de Miss Rachel)
- Greg Martorell (Groupe Alpha Paintball)
- Pascal Meunier (Wargs)
- Pierre Trocmé (eXpérience)
- Bertrand Viaud (Arcan)

Heure d'ajournement (repas): 19h45

Heure de reprise: 22h45

Élections au CA: présentation des candidatures et élection

Les candidats ont profité du repas pour présenter leurs candidatures

51 associations présentes ou représentées participent au scrutin

Vote blanc: 1

Vote nul: 1

Blandine Christophe: 30

Eric Guérémy: 34

Sandrine Léger: 40

Greg Martorell: 6

Pascal Meunier: 43

Pierre Trocmé: 31

Bertrand Viaud: 36

Sont élus au conseil d'administration:

- Eric Guérémy
- Sandrine Léger
- Pascal Meunier
- Pierre Trocmé
- Bertrand Viaud

Vote du tarif de la licence

Quatre tarifs sont proposés au vote: amande, banane, citron et myrtille

	Amande Adhésion à la convention quasi gratuite pour les assoc' pour favoriser la venue de nouvelles assoc, le coût est supporté par le joueur	Banane Intermédiaire, coût plutôt supporté par joueur	Citron Intermédiaire, coût plutôt supporté par joueur	Myrtille Coût essentiellement supporté par l'assoc, le très faible coût pour le joueur en favorise le nombre tout comme leur recours à la licence. Pas de tarif initiation qui est "confondu" avec la carte membre
Cotisation Annuelle fixe convention	1 €	50 €	80 €	110 €
Cotisation joueur annuelle à la licence	12 €	7 €	5 €	2 €
Cotisation INITIATION à la licence	3 €	4 €	3 €	2 €

1er tour:

Amande: 5
Banane: 1
Citron: 29
Myrtille: 11
Abstention: 5

Le tarif « citron » remporte le scrutin avec la majorité absolue

Questions diverses des membres

Pas de question

Fin de l'assemblée générale: 23h25